

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DE L'AIN

L'An deux mille dix-huit, le vingt-six avril
Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes s'est
réuni en session ordinaire, Salle du conseil - La Grange à 20 heures
00 sous la présidence de M. Christophe BOUVIER, président.

*Affichage de la convocation
19 avril 2018*

Nombre de délégués présents : 40

Nombre de pouvoir(s) : 10

Présents : M. Christian ARMAND, Mme Muriel BENIER, M. Hubert BERTRAND, Albert BOUGETTE, M. Christophe BOUVIER, M. Michel BRULHART, Mme Catherine CAILLET, M. Jean-Claude CHARLIER, M. Sébastien CHARPENTIER, Mme Michelle CHENU-DURAFOUR, M. Marc DANGUY, Mme Véronique DERUAZ, Mme Dominique DONZÉ, M. Jacques DUBOUT, M. Patrice DUNAND, M. André DUPARC, Mme Florence FAURE, M. Jean-Pierre FOUILLOUX, M. Bernard GENEVRIER, Mme Valérie GOUTEUX, Mme Isabelle HENNIQUAU, M. Pierre HOTELLIER, M. Jean-Yves LAPEYRERE, M. Jean-Paul LAURENSON, M. Jack-Frédéric LAVOUE, M. Denis LINGLIN, Mme Yvette MARET, Mme Monique MOISAN, M. Jean-François OBEZ, Mme Isabelle PASSUELLO, M. Didier PATROIX, M. Jean-Claude PELLETIER, M. Pierre-Marie PHILIPPS, M. Daniel RAPHOZ, M. Bernard VUAILLAT représenté par M. Philippe DELORME, M. Jean-François RAVOT représenté par Mme Colette MARTIN, M. Vincent SCATTOLIN, Mme Evelyne TEXIER, Mme Monique DASSIN, M. Alain GIROD .

Pouvoir : M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN, Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARLIER, Mme Hélène DEVAUCHELLE donne pouvoir à M. Daniel RAPHOZ, M. Jean-Louis DURIEZ donne pouvoir à M. André DUPARC, Mme Michèle GALLET donne pouvoir à M. Jean-François OBEZ, Mme Judith HEBERT donne pouvoir à Mme Isabelle HENNIQUAU, M. François MEYLAN donne pouvoir à M. Jean-Paul LAURENSON, Mme Sandrine STEPHAN donne pouvoir à Mme Véronique DERUAZ, Mme Khadija UNAL donne pouvoir à M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Sandrine VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

Absents excusés : Mme Patricia ALTHERR M. Alain GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Patrice DUNAND

N°2018.00157

Objet : Définition des modalités de mise à disposition du public dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du PLU de Sergy

Monsieur le vice-président à l'Aménagement du territoire rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sergy a été engagée et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Il rappelle également le motif de cette modification simplifiée n° 2 qui vise à :

- rectifier une erreur matérielle en réintégrant dans le dossier des Orientations d'Aménagement et de Programmation, l'OAP relative au secteur « Sergy-dessous » classé en zone 1AUa/b omise dans le dossier de la modification simplifiée n° 1 approuvée le 16/10/2014 et de fait remettre à jour la numérotation des pages et du sommaire.

Considérant que le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Sergy tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 10 avril 2018,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **MET** le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Sergy à la disposition du public, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé qui seront déposés à la Communauté de communes du Pays de Gex et en mairie de Sergy, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture, du 11 mai 2018 au 11 juin 2018.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la CCPG.

- **DECIDE** que chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations sur les registres mis à disposition à la Communauté de communes du Pays de Gex et en mairie de Sergy ;
- **INFORME** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de communes du Pays de Gex et en mairie durant un mois, qu'elle sera également publiée au recueil des actes administratifs et transmise à Monsieur le préfet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié conforme
Gex, le 26 avril 2018

Le président
C. BOUVIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-240100750-20180426-C2018_00157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2018

Publication : 27/04/2018

